



# Vrac - Dot M - Double apple cranberry ice - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 18/01/2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Vrac - Dot M - Double apple cranberry ice - 50/50 - Surbooste  
UFI : N36D-2DWN-FF6U-K1NW  
N° CAS : 695375050650  
Code du produit : 695375050650  
Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle  
Utilisation de la substance/mélange : Additifs pour produits alimentaires

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Dotmod France  
70 BD de l'Hopital  
Boîte postale 75013  
FR- Paris  
France  
T +33 (0)6 84 46 18 52  
sebastien@dotmod.com - www.dotmod.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : France | ORFILA | +33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 H290  
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317  
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Contient : Trans Anethol  
Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

# Vrac - Dot M - Double apple cranberry ice - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils de prudence (CLP) | : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.<br>P102 - Tenir hors de portée des enfants.<br>P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.<br>P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.<br>P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).<br>P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. |
| Phrases supplémentaires    | : Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom            | Identificateur de produit              | %        | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|----------------|----------------------------------------|----------|-----------------------------------------------------------|
| WS-23 (Poudre) | N° CAS: 51115-67-4<br>N° CE: 256-974-4 | 0 – 5    | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302                       |
| Trans Anethol  | N° CAS: 4180-23-8<br>N° CE: 224-052-0  | 0 – 4,75 | Skin Sens. 1, H317                                        |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : En cas de malaise consulter un médecin.                                                                                                                                       |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                                |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau.                                       |
| Premiers soins après contact oculaire     | : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.                       |
| Premiers soins après ingestion            | : Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer la bouche à l'eau. |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# Vrac - Dot M - Double apple cranberry ice - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone. Eloigner le personnel superflu.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.  
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

# Vrac - Dot M - Double apple cranberry ice - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

A une concentration de gaz/vapeurs élevée: masque à gaz. Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                 |                  |
|---------------------------------|------------------|
| État physique                   | : Liquide        |
| Couleur                         | : Pas disponible |
| Odeur                           | : Pas disponible |
| Seuil olfactif                  | : Pas disponible |
| Point de fusion                 | : Pas disponible |
| Point de congélation            | : Pas disponible |
| Point d'ébullition              | : Pas disponible |
| Inflammabilité                  | : Pas disponible |
| Limite inférieure d'explosion   | : Pas disponible |
| Limite supérieure d'explosion   | : Pas disponible |
| Point d'éclair                  | : ≈ 80 °C        |
| Température d'auto-inflammation | : Pas disponible |
| Température de décomposition    | : Pas disponible |

# Vrac - Dot M - Double apple cranberry ice - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|                                                |                  |
|------------------------------------------------|------------------|
| pH                                             | : Pas disponible |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible |
| Solubilité                                     | : Pas disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible |
| Masse volumique                                | : Pas disponible |
| Densité relative                               | : Pas disponible |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                                                                              |                                        |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Toxicité aiguë (orale)                                                       | : Non classé                           |
| Toxicité aiguë (cutanée)                                                     | : Non classé                           |
| Toxicité aiguë (inhalation)                                                  | : Non classé                           |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                         | : Non classé                           |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé                           |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé                           |
| Cancérogénicité                                                              | : Non classé                           |
| Toxicité pour la reproduction                                                | : Non classé                           |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé                           |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé                           |
| Danger par aspiration                                                        | : Non classé                           |

# Vrac - Dot M - Double apple cranberry ice - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé  
Non rapidement dégradable

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR                                                       | IMDG                                       | IATA                                     | ADN                                        | RID                                        |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                                            |                                          |                                            |                                            |
| UN 1993                                                   | UN 1993                                    | UN 1993                                  | UN 1993                                    | UN 1993                                    |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                                            |                                          |                                            |                                            |
| LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A                                | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A                 | Flammable liquid, n.o.s.                 | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A                 | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A                 |
| <b>Description document de transport</b>                  |                                            |                                          |                                            |                                            |
| UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A, 3, III, (D/E)         | UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A, 3, III | UN 1993 Flammable liquid, n.o.s., 3, III | UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A, 3, III | UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A, 3, III |

# Vrac - Dot M - Double apple cranberry ice - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| ADR                                                                               | IMDG                                                                              | IATA                                                                              | ADN                                                                                 | RID                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport                                       |                                                                                   |                                                                                   |                                                                                     |                                                                                     |
| 3                                                                                 | 3                                                                                 | 3                                                                                 | 3                                                                                   | 3                                                                                   |
|  |  |  |  |  |
| 14.4. Groupe d'emballage                                                          |                                                                                   |                                                                                   |                                                                                     |                                                                                     |
| III                                                                               | III                                                                               | III                                                                               | III                                                                                 | III                                                                                 |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                                                |                                                                                   |                                                                                   |                                                                                     |                                                                                     |
| Dangereux pour l'environnement: Non                                               | Dangereux pour l'environnement: Non<br>Polluant marin: Non                        | Dangereux pour l'environnement: Non                                               | Dangereux pour l'environnement: Non                                                 | Dangereux pour l'environnement: Non                                                 |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles                                    |                                                                                   |                                                                                   |                                                                                     |                                                                                     |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1  
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 601  
Quantités limitées (ADR) : 5I  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 30  
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

#### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274, 955  
Quantités limitées (IMDG) : 5 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E1  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03  
Instructions pour citernes (IMDG) : T4  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP29  
N° FS (Feu) : F-E  
N° FS (Déversement) : S-E  
Catégorie de chargement (IMDG) : A

#### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 10L  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 355  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 60L  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 366  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 220L  
Dispositions spéciales (IATA) : A6  
Code ERG (IATA) : 3L

# Vrac - Dot M - Double apple cranberry ice - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Transport par voie fluviale

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Code de classification (ADN) | : F1        |
| Dispositions spéciales (ADN) | : 274, 601  |
| Quantités limitées (ADN)     | : 5 L       |
| Quantités exceptées (ADN)    | : E1        |
| Transport admis (ADN)        | : T         |
| Équipement exigé (ADN)       | : PP, EX, A |
| Ventilation (ADN)            | : VE01      |

### Transport ferroviaire

|                                                                            |                           |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Code de classification (RID)                                               | : F1                      |
| Dispositions spéciales (RID)                                               | : 274, 601                |
| Quantités exceptées (RID)                                                  | : E1                      |
| Instructions d'emballage (RID)                                             | : P001, IBC03, LP01, R001 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)         | : MP19                    |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)           | : T4                      |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : TP1, TP29               |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID)                                  | : LGBV                    |
| Catégorie de transport (RID)                                               | : 3                       |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)                          | : W12                     |
| Colis express (RID)                                                        | : CE4                     |
| Numéro d'identification du danger (RID)                                    | : 30                      |

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

# Vrac - Dot M - Double apple cranberry ice - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

| Texte intégral des phrases H et EUH: |                                              |
|--------------------------------------|----------------------------------------------|
| Acute Tox. 4 (par voie orale)        | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| H290                                 | Peut être corrosif pour les métaux.          |
| H302                                 | Nocif en cas d'ingestion.                    |
| H317                                 | Peut provoquer une allergie cutanée.         |
| Skin Sens. 1                         | Sensibilisation cutanée, catégorie 1         |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.